

COMMUNE DE CHENS SUR LEMAN
Haute Savoie



Chens sur Léman, le 16/01/2024

ARRÊTE MUNICIPAL- N° 35/2024

Mairie
74140 CHENS SUR LEMAN
Tél: 04 50 94 04 23
Fax: 04 50 94 25 07
info@chenssurleman.fr

Heures ouverture au public:
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8 h – 11 h30 / 15 h – 18 h
Mercredi - samedi : 9 h – 12 h

FERMETURE DU PARKING RUE DU STADE
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT

Le Maire de CHENS SUR LEMAN,

Vu la Loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 .

Vu l'instruction Générale de la Signalisation Routière du 22 octobre 1963, modifiée et complétée par les arrêtés des 24.11.1967, 17.10.1968, 23.07.1970, 08.03.1971, 20.05.1971, 27.03.1973, 10.07.1974, et 15.07.1974 ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -huitième partie-signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation déposée par EUROVIA AMPHION — TSA 70011 -69134 DARDILLY CEDEX

Considérant que pour permettre le réaménagement du parking, rue du stade, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Art. 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit du 22 janvier au 30 avril 2024.

Art.2 : En cas de non respect de l'article 1, les véhicules contrevenants seront mis en fourrière aux frais et risques de son propriétaire conformément à l'article R.417-10 et 11 du code de la route.

Art.3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par EUROVIA AMPHION dont le siège est à DARDILLY (69).

Art. 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de DOUVAINE ;
- EUROVIA AMPHION
- M. le responsable des services techniques de Chens-sur-Léman,
- Le service de la police municipale de CHENS SUR LEMAN.

Le Maire,
Pascale MORIAUD

